

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 07/04/2025

Date de la convocation:
01/04/2025
Date d'affichage:
01/04/2025

L'an 2025 et le 07 avril à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Hégeney sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 31

Présents : ISEL Roger :

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, Mme WEINLING HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation vote :

M ROCCHI Jacques représente STURM Céline,

Suppléants – sans délégation vote :

MM : HEBTING Benoît, HERRMANN Pierre, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROS Jean-Charles

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME : FILSER Marie-Claude donne procuration à CHARBAU Bernard, STURM Céline est représentée par ROCCHI Jacques, WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy.

MM : MALL Philippe, donne procuration à SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian donne procuration à ISEL Roger.

Elus suppléants excusés :

MM : DEUTSCH Laurent HOCH Georges, OSTER Rémy.

Elus absents :

Titulaires :

MMES CRONMULLER Martine,

MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants :

MME MESSER Caroline.

MM. M, FISCHER Alain, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy.

Invité extérieur présent : MME Nathalie MARAJO GUTHMULLER

Invité extérieur excusé : M. Victor VOGT.

Secrétaire de séance : DUDT Lysiane

Réf : 020.2025
Vote : A l'unanimité
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

020.2025 : Approbation du compte financier unique relatif à l'exercice 2024.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°012.2025 en date du 24.03.2025 : « Présentation du débat d'orientation budgétaire »,

Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2024, composé d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes, ainsi que les décisions budgétaires modificatives et virements de crédits attachés,

Vu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de l'établissement,

Considérant que le CFU devient la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens,

Considérant que ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant le débat d'orientation budgétaire (délibération n°012.2025 du conseil communautaire du 24.03.2025) et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni le 24.03.2025, se prononçant pour l'exercice 2024, et prévoyant pour 2025 la poursuite des opérations en cours, une augmentation de la fiscalité « ménages » et de la taxe GEMAPI, une stabilité des différents tarifs de produits des services, du domaine et des ventes diverses,

Considérant que les comptes de 2024 ainsi que les grands livres ont été communiqués aux élus communautaires le 26 mars, préalablement à l'invitation au conseil communautaire,

Considérant l'élection de M. Guillaume PETER, à main levée et à l'unanimité, pour assurer la présidence de la séance pendant les opérations de vote de la présente délibération, le président ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, y compris pour la procuration qu'il détenait,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'arrêter le compte financier unique de la communauté de communes, pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de l'établissement, dressé en collaboration par le président de l'intercommunalité et le service des finances de l'Etat, pour 2024, comme suit :**

Résultat de l'année				
N°o	NB : Montants des dépenses et recettes réelles et d'ordre, intégrant les reprises de résultats N-1, hors restes à réaliser	En section de fonctionnement	En section d'investissement	Résultat (recettes - dépenses)
64800	BUDGET PRINCIPAL	1 310 619,24	-893 777,65	416 841,59
64881	CADT FLECKENSTEIN	42 585,89	-197 127,16	-154 541,27
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH	760 899,81	198 651,92	959 551,73
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	58 318,90	49 005,39	107 324,29
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN	13 393,97	65 791,12	79 185,09
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	49 675,56	-13 050,76	36 624,80
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	6 377,47	25 628,26	32 005,73
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH	17 786,77	0,00	17 786,77
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	211 907,11	18 240,00	230 147,11
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	3 108,21	5 303,04	8 411,25
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	5 547,81	-565,51	4 982,30
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	25 218,72	92 650,34	117 869,06
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH	136 987,65	1 155 348,94	1 292 336,59
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	114 189,83	-1 124 052,30	-1 009 862,47
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	2 756 616,94	-617 954,37	2 138 662,57

Résultat de l'exercice 2024 hors reprises N-1 : - 324 998,83 €
Résultat de l'exercice N-1 (2023) : 2 463 661,40 €
Résultat de l'exercice 2024 : 2 138 662,57 €
Restes à réaliser (RAR) 2024 en dépenses : 1 524 833,10 €
Restes à réaliser 2024 en recettes : 113 727,81 €
Résultat de l'exercice 2024 avec les RAR : 727 557,28 €

REPORTS 2024 - 2025		RESTES A REALISER		
N°o	REPORTS (résultats positifs en recettes, résultats négatifs en dépenses)	SF et SI En dépenses	SF et SI En recettes	SF et SI Solde
64800	BUDGET PRINCIPAL	501 490,71	113 727,81	387 762,90
64881	CADT FLECKENSTEIN	352 698,33		352 698,33
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH			0,00
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	45 452,89		45 452,89
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN			0,00
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH			0,00
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS			0,00
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH			0,00
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES			0,00
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY			0,00
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH			0,00
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	17 420,00		17 420,00
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH			0,00
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	607 771,17		607 771,17
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	1 524 833,10	113 727,81	1 411 105,29

- **D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents constituant les CFU de 2024, en vue de leur transmission au juge des comptes,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/04/2025

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
DUDT Lysiane

Le président,
ISEL Roger